

Bonjour Monsieur LANSARD,

Suite à notre dernier entretien du 21 avril, je vous rappelle les points de blocage de la CGT AKKA IS liés à l'accord présenté en janvier 2011 :

- 1) Une population de salarié-e-s reste en-dessous du minimum conventionnel SYNTEC (modalité 2 à 109% au lieu de 115%).
- 2) Les nouveaux salarié-e-s en Temps Partiel ou les salarié-e-s en Temps Partiel "reconductible" (signature d'un avenant chaque année) n'ont pas droit à des jours de "RTT" contrairement aux salarié-e-s ayant signé un Temps Partiel avant le 01/04/2010.
- 3) Les dispositions plaçaient une frontière entre les salarié-e-s présents et les nouveaux embauchés qui ne pouvaient prétendre aux mêmes droits.
- 4) Le nombre de jour minimum de « RTT » n'était pas clairement écrit dans l'accord comme dans tous les précédents « accords » (uniquement une règle de calcul).
- 5) Les dispositions ne permettaient pas de gérer et de garantir le paiement des heures supplémentaires dès la première heure effectuée à la demande ou pas du client.
- 6) Au moins 6 modalités différentes alors que l'objectif commun (Direction/Syndicats) consistait à simplifier et homogénéiser.

Les trois premiers points étaient considérés comme non négociables (cf mail du 12/04/11 avec nos propositions respectives) et le restent sur le fond.

Nous ne pouvons et pourrons pas signer un accord avalisant un minimum salarial inférieur au minimum conventionnel SYNTEC (109% au lieu de 115% du MC pour les modalités 2).

Ce point, décidé et entériné par les accords 2008 entre syndicats signataires et Direction sans aucune information sur ce même point auprès du Comité d'Entreprise de l'époque et encore moins des salarié-e-s se sentant aujourd'hui floués, sera rejeté en l'état.

Pourquoi rejeté ? Car si la CGT AKKA IS signe un accord, cela signifiera qu'une très grande majorité de salarié-e-s accepteront les avenants proposés conséquent à ce nouvel accord. Nous ne pouvons prétendre représenter tous les salarié-e-s mais notre rôle est de vous rendre compte des revendications permettant l'adhésion de la majorité et non de vous masquer une réalité du terrain qui n'aura pour seule conséquence le refus et le discrédit des salarié-e-s vis à vis de leur Direction et des syndicats signataires.

Nous sommes toutefois convaincus que, une fois un dialogue établi, nous pouvons "corriger le tir" et proposer des solutions permettant d'aboutir à un accord équitable et juste.

Nos propositions, sur ce premier point, consistaient par exemple à prévoir un échancier pour les 74 salarié-e-s en modalité 2 et à 109% du MC (nombre fourni par M. CAILLAUX) afin de parvenir à 115% et des jours de récupération supplémentaires pour les salarié-e-s, aujourd'hui à 115% du MC, et passant de 37h à 38h30 hebdomadaire.

Votre prise en compte de la problématique des salarié-e-s en Temps Partiel (jours de récupération proratisés) est un grand pas démontrant votre écoute et donc votre volonté de rassembler autour d'un accord. Nous espérons donc trouver ensemble une solution pour résoudre le premier point signifiant l'adhésion de la CGT AKKA IS à un accord Temps de Travail.

Je reste à votre disposition pour en discuter de vive voix.

Cordialement,

Franck LABORDERIE-CAVADA
DS CGT AKKA IS